

Contrat de Sous-Location

Le contrat de bail de sous-location est conclu entre les soussignés :

....., né le et
demeurant au....., désigné ci-après
« le locataire principal » d'une part,

et né le
....., désigné ci-après « le sous-locataire »
d'autre part.

Il est rappelé ce qui suit :

Monsieur ou Madame:est
actuellement locataire du logement situé au
.....pour lequel il est
signataire d'un contrat de bail. Cette location est accordée au
titre de résidence principale pour le locataire, depuis le
..... et pour une durée de

Par le présent contrat, le sous-locataire affirme avoir pris
connaissance des conditions du bail mentionné ici.

Il est également rappelé que le propriétaire du logement situé
auautorise la sous-location de son bien.

I. Objet du bail de sous-location

Le locataire principal s'engage à sous-louer l'ensemble/une partie du bien situé au Le logement, dont la superficie est égale à , sera ainsi partagé entre..... personnes. Il comprend un nombre de pièces.

Il est équipé des équipements suivants:.....

.....

.....

ainsi que des pièces annexes

suivantes:.....

II. Durée du contrat

Le présent contrat de sous-location est conclu pour une durée de Elle prendra effet le et se finira le Cette durée ne peut excéder celle indiquée dans le bail de location initial. Le locataire principal comme le sous-locataire se réservent le droit de mettre fin au contrat de sous-location avant son terme, en respectant un préavis demois.

III. Loyer mensuel

Le sous-locataire s'engage à verser au locataire principal un loyer mensuel deincluant des charges locatives de..... . Les charges supplémentaires représentent un montant additionnel de.....que le sous - locataire s'engage à couvrir.

Le loyer et les charges doivent pouvoir être prélevés le 26 au plus tard du mois en cours par la SAS ShareFlat comme précisé dans les CGU/CGV.

Le locataire est en droit de demander au sous locataire un dépôt de garantie monétaire. Si oui, elle s'élève à

IV. Assurances

Le locataire a déjà souscrit un contrat d'assurance pour garantir les risques inhérents à l'occupation du logement. Une assurance peut également être prise par le sous-locataire, elle est recommandée.

V. Cession et sous-location

Le sous-locataire n'est pas autorisé à céder son droit à la présente sous-location. Il ne peut, non plus, sous-louer le logement qu'il occupe en qualité de sous-locataire.

Fait à, le,
En autant d'exemplaires que de parties,

Signature du locataire principal précédée de la mention « lu et approuvé »

Signature du sous-locataire précédée de la mention « lu et approuvé »

Ce document est un contrat type qui est fourni par ShareFlat et qui n'est pas protégé. Il n'engage en aucun cas la société ShareFlat, et celle-ci ne peut être une partie prenante du présent contrat.